

## **Gestion des finances publiques – Les Etats de l’UEMOA s’approprient l’élaboration et la diffusion des budgets-programmes**

Source: Minutes Eco

Mercredi 11 Avril 2018

L’Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI) organise depuis ce lundi 10 avril 2018, à Abidjan, un séminaire portant sur l’appropriation et la diffusion des budgets-programmes qui sont essentiels à une réforme stratégique de grande envergure. La rencontre qui prend fin ce mercredi 11 avril se tient à juste titre sur le thème : «s’approprier et diffuser la réforme budget-programme. » Elle réunit des cadres venus des Etats de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) engagés dans l’amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques dans une complémentarité basée sur la diversité des expertises impliquées.

A l’entame des travaux, le directeur de cabinet du Secrétaire d’Etat auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat, Karim Traoré, a souligné la nécessité d’œuvrer à une meilleure appropriation des concepts et contraintes qui gouvernent le basculement vers les budgets-programmes. Il s’agit, explique-t-il, de développer les thèmes relatifs à la mise en œuvre des budgets-programmes tels que la déconcentration de l’ordonnancement, la gestion du changement. Les préalables et les conditions fondamentales d’un budget-programme fonctionnel devraient être également examinés et la question de l’adaptation du modèle de gestion au contexte local des Etats abordée.

En Côte d’Ivoire, note le directeur de cabinet, Karim Traoré, d’importants progrès ont été réalisés la marche irréversible vers les budgets-programmes, conformément à la volonté de l’UEMOA de mettre en place un cadre harmonisé de gestion des finances publique alliant optimisation recouvrement des ressources et surtout efficacité voir efficience de la dépense. L’administration financière ivoirienne a procédé, entre autres, à l’élaboration du Document de programmation budgétaire économique pluriannuelle (DPBEP) et l’adaptation du cadre réglementaire national aux normes communautaires.

Toutefois, admet le représentant du secrétaire d’Etat Moussa Sanogo, ces actions d’adaptation du cadre réglementaire et organisationnel ne sauraient être suffisantes pour arriver à la mise en place réussie d’un système de gestion budgétaire permettant à chaque unité monétaire du budget d’apporter sa contribution marginale à la satisfaction des besoins qui justifient son inscription au budget de l’Etat.

Emmanuel Akani